



Communiqué de presse :

Graves dérives lors de séances d'éducation à la sexualité dans une école française.

Trois séances d'éducation à la sexualité obligatoires dès le primaire, c'est LA priorité revendiquée par le ministre de l'Éducation Nationale Pap Ndiaye (rappel fait par sa circulaire du 30/09/2022)

Nous recevons un nombre croissant de signalements de graves dérives commises par des professionnels de l'Éducation Nationale.

Cette situation est préoccupante.

Est-ce un fait nouveau ? Non !

Ces faits sont dénoncés depuis 2018 par des professionnels de la protection de l'enfance qui ont alerté l'ancien Ministre de l'Éducation Nationale Jean Michel Blanquer ainsi que l'ancien Ministre de la santé Olivier Veran.

Cela a-t-il conduit à une vigilance plus accrue de ces interventions ?

Là encore la réponse est non !

L'éducation à la sexualité s'est vue renforcée par la mise en place d'un observatoire chargé de veiller à la réalisation de ces séances obligatoires.

Tant de moyens déployés à l'exception de ceux qui permettraient de garantir la protection de l'intérêt supérieur des enfants !

Lors de ces séances, les enfants sont régulièrement victimes d'effraction à leur développement affectif et cognitif.

Dernièrement, ce triste constat s'est produit dans une école primaire à Saint Étienne où des enfants de 10 ans en classe de CM2, sont ressortis traumatisés par les propos d'une infirmière de l'éducation nationale intervenue en binôme avec une enseignante lors d'une séance d'éducation à la sexualité.

Cette dernière étant venue leur livrer les « enseignements » suivant :

- « pour le plaisir la fille peut sucer le pénis du garçon »
- « le garçon peut sucer le sexe de la fille et avaler quelque chose »
- « pour le plaisir la fille peut caresser les testicules d'un garçon »,
- « on peut faire le sexe par les fesses » ou encore
- « on peut prendre des médicaments qui arrêtent les poils »

Nos associations **MAMANS LOUVES** et **SOS EDUCATION** ont été mandatées à agir dans l'intérêt des enfants et nous venons, par voie de presse, vous communiquer notre courrier adressé au Ministre de l'éducation nationale Pap Ndiaye, avec copie adressée aux Parlementaires du pays, au directeur de l'établissement scolaire concerné ainsi qu'à sa hiérarchie, le recteur de l'académie de Lyon, Mr Olivier Dugrip.

Est-ce une dérive isolée ? La réponse est encore NON.

D'autres familles attendent que nous prenions en charge leurs dossiers.

Parce que faire savoir ces situations à l'ensemble des parents français est d'intérêt public, nous comptons sur votre mission d'information pour relayer cette première lettre.

Ce qui se produit à l'intérieur des murs d'écoles de la république doit être su, afin que chacun puisse veiller au respect de l'intérêt supérieur de ses enfants et se prémunir de possibles effractions de professionnels envers leur développement psycho-affectif.